

Lait et produits laitiers: distribution de lait dans les écoles

1999/0246(CNS) - 21/03/2000

La commission a adopté le rapport (procédure de consultation) de M. Albert-Jan MAAT (PPE/DE, NL) qui modifie la proposition de règlement du Conseil sur l'organisation commune des marchés dans le secteur du lait et des produits laitiers. Le rapport souligne la volonté du Parlement de voir se perpétuer les subventions destinées à la distribution de lait dans les écoles et demande que la Communauté paie 95% du coût des subventions européennes du lait distribué dans les écoles, soit beaucoup plus que ce que prévoyait la proposition de la Commission, à savoir 50% à charge de la Communauté et 50% à charge des États membres. La commission parlementaire a estimé que la distribution de lait dans les écoles contribue à une saine nutrition des enfants et au maintien de la consommation de produits laitiers. Le lait fournit une part significative des besoins en protéines, en calcium, en vitamines et en minéraux et les jeunes enfants qui en consomment augmentent leurs chances de se prémunir contre l'ostéoporose. Le rapport a également noté que les habitudes de vie et d'alimentation avaient changé: un nombre croissant d'enfants et de jeunes partent désormais à l'école sans avoir pris de petit déjeuner. Les carences et le manque de concentration qui en résultent pourraient être atténués par la distribution de lait dans les écoles. Pour tenir compte des changements dans les habitudes et préférences alimentaires et pour rendre ce programme plus attractif aux yeux des consommateurs, la commission a décidé de faire également figurer dans le règlement le yaourt à boire et les boissons lactées.